

CENTRE DE LOISIRS (suite)

Les parents qui souhaitent voir leurs enfants fréquenter le centre de loisirs durant les vacances de Printemps sont invités à les inscrire avant le Mercredi 8 Avril, soit au centre de loisirs, soit au Centre des Marais. Le programme d'activités est dès maintenant à leur disposition.

N.B. : les enfants de 3-4 ans seront accueillis au centre de loisirs (face à la Mairie) durant ces vacances.

LA MAIRIE COMMUNIQUE :

Dans le cadre de l'aménagement de la VALLEE DE LA SEICHE, une réunion de concertation publique aura lieu MARDI 28 AVRIL, à 20 h 30, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Une permanence aura lieu le JEUDI 30 AVRIL, de 14 h 30 à 17 h 30 au Centre des Marais. J.F. GUITTON, correspondant Crédit Formation à Vern, accueillera les jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation ou d'emploi.

BOURSE AUX VETEMENTS : Printemps-Rté

Elle aura lieu à la Salle des Fêtes les
- 10/04 : dépôt des vêtements - 11h - 19h
- 11/04 : Vente des vêtements - 9h - 17h
- 13/04 : Retour invendus - 16h - 19h
Renseignements : Mme Barguil 99.62.71.18

ASSISTANTES MATERNELLES

PARENTS,

Vous qui recherchez une assistante maternelle agréée, sachez que l'Association est à votre disposition pour vous communiquer les noms des personnes disponibles pour la garde de votre enfant.

- Pourquoi une assistante maternelle agréée ?
- Elle offre des garanties (contrat de travail)
- Elle ne peut garder qu'un nombre limité d'enfants
- Elle est couverte par une assurance pour l'enfant accueilli
- Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
- Pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans confié à une assistante maternelle agréée, la Caisse d'Allocations Familiales se charge de payer directement, pour les parents à l'URSSAF, les cotisations sociales dues sur le salaire
- Déduction pour les impôts sur le revenu des parents

Pour tous renseignements, contacter Mme FONTAINE au 99.62.86.29

OPERATION "ARBRES REMARQUABLES"

Tous les amis de la nature sont invités à une rencontre

le Vendredi 10 Avril à 20 h 30
Salle familiale sous la Mairie
dans le cadre de l'opération "Arbres remarquables" sur la commune et les environs.
Un arbre remarquable par :

- son grand âge,
- sa grande taille,
- sa forme particulièrement étrange
- sa beauté extrême
- les souvenirs historiques qui lui sont rattachés

ou son importance géographique...
Protégés par des générations successives ou ceux en devenir pour les générations futures, ils sont tous l'objet de l'admiration des passionnés de la nature.

CLASSES 2

La fête des CLASSES 2 est fixée au SAMEDI 25 AVRIL 1992 en soirée.

Les cartes de banquet sont en vente dans les lieux suivants :

- Restaurant des Marais 99.62.71.42
- Bar-Tabac Jouanin 99.62.70.75
- Librairie Jouanin 99.62.04.14
- Roger Delourmel, 9, rue de l'Abbaye 99.62.71.48

A VIVRE SANS FRONTIERES

D'une manière permanente, les produits suivants sont triés et destinés à des organismes humanitaires :

- Pain rassis : gardons-le et portons-le dans une des 3 boulangeries de la commune
- Lunettes usagées : portons-les chez l'opticien
- Médicaments inutilisés (boîtes commencées ou non) et
- Anciennes radios : portons-les chez les pharmaciens

Merci

VERN TIERS MONDE

AVOTRA MADAGASCAR

Vous avez peut-être acheté des compositions florales ou des objets réalisés à Madagascar, dont les bénéfices étaient destinés aux enfants de l'Orphelinat d'AVOTRA.

Le Directeur de cet orphelinat, M. RAHAJASON vient nous rencontrer à Vern pour évoquer la situation de ces enfants et celle du pays en général.

VERN TIERS MONDE vous invite tous à cette soirée d'information et éventuellement à parrainage, collectes, Pain contre la faim...)

le MARDI 7 AVRIL, à 20 h 30
à la Salle familiale de la Chalotais.

VOUS AIMEZ DANSER !

Pourquoi ne pas vous perfectionner
Un cours de DANSE DE SALON à lieu chaque
semaine, le Mardi, de 19h30 à 20h30.
Renseignements au Centre des Marais